

Fonds départemental d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers du Bas-Rhin



(F. I. D. S. 67)

Résidence La Fayette
7, rue Staedel
67100 STRASBOURG
Tél. 03 88 79 48 70
Fax 03 88 79 48 51
e-mail : info@fids67.fr
Site : www.fids67.fr

Strasbourg, le 16 novembre 2018

Madame, Monsieur,

Vous avez tous été destinataires du Flash Info n°4 de la Fédération des Chasseurs dans lequel elle expose sa dernière proposition en matière d'agrainage.

Nous souhaitons par la présente vous informer de la position du FIDS.

Le FIDS a été l'initiateur d'une proposition commune avec les agriculteurs qui a fait l'objet d'un accord avec la FDC.

Cet accord permettait aux chasseurs d'agrainer en linéaire **toute l'année, sans restriction de quantité.**

De même, les postes fixes étaient maintenus toute l'année, avec les mêmes quantités qu'actuellement et sans tenir compte des peuplements dégradables.

Le FIDS et les agriculteurs (sans Mr Lang qui ne souhaitait pas être présent) ont exposé cette proposition au DDT, Mr FOTRE les 23 et 30 août. Mr FOTRE a marqué son intérêt sans prendre position car, à notre surprise, il a évoqué des divergences par rapport aux positions que lui avaient exposées Mr Gérard LANG.

Nous avons donc préparé un courrier pour la DDT formalisant notre position commune. Suite à la pression de l'ONF et de l'Administration, le courrier adressé finalement le 5 octobre concédait la suppression de l'agrainage linéaire en janvier et février.

Depuis, le FIDS n'a plus été informé par la FDC de l'avancement des négociations, ni consulté en quoi que ce soit. Seuls les agriculteurs nous ont tenus au courant. Certes les textes définissant les partenaires du schéma ne mentionnent pas les FIDS car ils ont été rédigés pour la France entière sans tenir compte (une fois de plus) de la spécificité des départements de l'Est, mais l'attitude de la FDC qui ignore délibérément le FIDS qui de notoriété publique est le principal acteur concernant le sanglier est proprement scandaleuse. Dans le Haut-Rhin et la Moselle, le FIDS est naturellement associé à ces discussions.

La volonté forcenée d'aller dans le sens de l'ONF d'un des représentants de la FDC et non des moindres aboutit à des comptes-rendus de réunion où il est question de supprimer l'agrainage linéaire du 1^{er} novembre au 1^{er} avril, de réduire le nombre de postes fixes à 1 par 100 ha au lieu de 2 et de limiter les quantités à 2 litres au lieu de 5kg. Une fois que les geais et les pigeons seront passés, il n'y aura plus rien pour les sangliers, ce qui revient de fait à supprimer l'agrainage.

*Organisme chargé de la réparation des dégâts causés par les sangliers dans le département du Bas-Rhin
(loi n° 2005-157 du 23 février 2005, article 175, modifiée par la loi n° 2008-1545 du 31 décembre 2008)*

CRCA STRASBOURG ORANGERIE : IBAN FR76 1720 6001 9863 0056 4234 177 BIC AGRIFRPP872

Il y a de sa part une volonté explicite d'aligner l'agrainage dans les chasses communales sur les chasses domaniales.

Heureusement le conseil d'administration de la FDC n'a pas accepté. Mais la contre-proposition revient à **supprimer l'agrainage linéaire de novembre à février, de le limiter à 2 jours par semaine** (alors que nous proposons chaque jour) et surtout de **perdre 1 000 places d'agrainage fixes en proposant 1 place pour 100 ha** au lieu de 50, soit ¼ des agrainoirs en place.

Vous chasseurs savez qu'une place d'agrainage qui a servi à prélever un sanglier va rester inintéressante plusieurs jours, donc moins d'efficacité en prélèvement. Aussi, réduire les places fixes, c'est limiter considérablement les possibilités de tirer les sangliers alors que tous nos efforts devraient tendre à réduire les populations.

L'ONF qui ne se soucie ni des intérêts des chasseurs, ni de ceux des agriculteurs, ni de ceux des communes, a pour objectif affirmé la suppression de l'agrainage, pensant que l'agrainage entretient des populations de cervidés. C'est une stupidité. Seule l'importance des prélèvements joue sur la dynamique des populations. Mais la suppression de l'agrainage linéaire pendant **la période hivernale** qui, avec le réchauffement climatique, devient **celle où les prés sont les plus sensibles**, ne manquerait pas d'exposer les agriculteurs, qui l'ont bien compris, à **un accroissement des dégâts**, et au final à **alourdir la facture pour les chasseurs**, notamment en zone de montagne.

Nous avons montré que nous étions responsables et efficaces avec le schéma actuel. Les résultats sont là : 635 ha de dégâts en 2018, alors que nos voisins affichent 1600 ha, et les contraintes qu'ils subissent au niveau agrainage n'y sont pas étrangères.

Nous avons proposé d'améliorer notre agrainage avec des pois en période sensible pour les prés, afin d'éviter les dégâts sur prairies, très coûteux et surtout source de conflit.

Nous voulons agrainer mieux pour payer moins de dégâts.

Voulons-nous retourner en arrière et devoir payer à nouveau des contributions colossales parce que nous ne maîtriserons plus nos dégâts par manque de moyens d'agrainage ?

Ne nous laissons pas faire !

Sonnez le tocsin chez vos maires, ne laissez pas l'ONF et l'Administration nous imposer des restrictions d'agrainage inacceptables. Exprimez vos demandes aussi auprès de la FDC dont le rôle est de défendre les chasseurs et non de faire plaisir à l'ONF.

Il vous faut réagir et vite !

Passez de bonnes fêtes de fin d'année et waidmannsheil !

Le Président



Robert WEINUM